SEANCE ORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le deux Février à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation: 25/01/2016

<u>PRESENTS</u>: Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Judicaël BERTIN.

ABSENTS EXCUSES: Agnès FRADET (pouvoir à Christophe TISSIER) Sylvie BRANSOLLE (pouvoir à Pierre SOLON)

SECRETAIRE: Aurélien LEMOINE

Monsieur SOPENA informe les Conseillers Municipaux que M. Pascal BRILLARD a démissionné de son poste de conseiller municipal et que son poste a été proposé à M. Judicaël BERTIN présent ce soir.

Monsieur le Maire sollicite un ajout à l'ordre du jour : la demande de subvention au Conseil Départemental pour l'étude préalable à la constitution éventuelle d'une commune nouvelle.

2016-10 SALLE MULTISPORTS :MAITRISE D'ŒUVRE DU CABINET ACROPOLE

Monsieur le Maire indique pour information que le fonds de concours attribué par la CPHV est de 100 000 €, que la dotation de solidarité rurale accordée par le Conseil Départemental est de 50 000 € et que les 50 000 € d'avance de TVA prêtés par la caisse des Dépôts et Consignations sont versés.

Monsieur le Maire explique qu'une délibération avait été prise le 26 mai 2015 pour confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études ACROPOLE uniquement; l'acte d'engagement rédigé par M. GIGON (cabinet ACROPOLE) comprend deux cotraitants, lui-même et le thermicien. Monsieur SOLON demande pourquoi le thermicien est inscrit en cotraitant, Monsieur SOPENA lui répond qu'il assurera le suivi de la procédure, Monsieur SOLON aimerait qu'il soit retiré de l'acte d'engagement. Il sera demandé à M. GIGON de fournir les explications nécessaires sous réserve de quoi, le Maire sera autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

M. SOPENA rappelle que les commissions sports et bâtiments sont allées visiter deux installations de chauffage différentes :plaquettes bois à la régie de quartier de Vendôme et géothermie au pôle petite enfance à Vendôme. Les commissions réunies le 1^{er} février ont décidé de retenir le chauffage bois ; une autre visite aura lieu à Thoré la Rochette.

La prochaine réunion avec l'architecte aura lieu le 24 Février, il y annoncera un chiffrage affiné.

Pour une question d'accès, les conseillers municipaux ont demandé à l'architecte de modifier l'emplacement de la chaufferie.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ACROPOLE 1, Place de la République à Vendôme.

Il s'avère que le cabinet ACROPOLE travaille dans le cadre de ce dossier avec un thermicien. Monsieur le Maire est donc autorisé à signer l'acte d'engagement avec deux cotraitants :

ACROPOLE EURL

Représenté par Emmanuel GIGON 1, place de la République 41100 VENDOME

Et INGETHERM SARL Représenté par M. Jean-Michel CROSNIER 56 D rue Jules Ferry 41310 SAINT AMAND LONGPRE

La rémunération du cabinet ACROPOLE est de 35 000 € HT + assurances professionnelles 3 541.20 € soit un total de 38 541.20 € HT 46 249.44 € TTC.

La rémunération du bureau INGETHERM est de 7 900 € HT, soit 9 480 €TTC.

La délibération du 26 mai 2015 est rapportée.

2016-03 SALLE MULTISPORTS: CHOIX DES BUREAUX D'ETUDES POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE, LE COORDONNATEUR SPS. LE CONTROLE TECHNIQUE, LES NOTICES ET LE CONTROLE ELECTRICITE

Après avoir comparé entre plusieurs prestataires, les Conseillers Municipaux décident de retenir :

Pour l'étude géotechnique :

La société GINGER CEBTP région Grand Ouest ZA du Papillon 400, rue Morane Saulnier 37210 PARCAY-MESLAY pour un montant de 2 900 € HT, soit 3 480 € TTC

Pour le coordonnateur SPS :

AB COORDINATION 64, rue de Piégu BP 224 41204 ROMORANTIN CEDEX Pour un montant de 1 242.50 € HT, soit 1 491 € TTC

Pour le contrôle technique, les notices (assistance notice handicapée et sécurité), l'attestation handicapée et le contrôle électricité (vérification initiale, installations électriques)

SOCOTEC 10, rue Claude Bernard 41000 BLOIS Pour montant de 5 710 € HT, soit 6 852 € TTC

Concernant l'étude de sol pour l'assainissement et étant donné qu'il ne nous est parvenu qu'une seule proposition, il est décidé d'en solliciter d'autres. La décision sera donc prise ultérieurement.

2016-01 DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE ET D'UN GYMNASE

Les Conseillers Municipaux approuvent le projet de construction d'un club house et d'un gymnase pour un coût prévisionnel de 919 798.96 € HT, soit 1 103 758.70 € TTC et sollicitent pour ce faire une demande d'attribution du fonds de soutien à l'investissement auprès de l'Etat et géré par le Préfet de Région. Les travaux débuteront au cours du second trimestre 2016 pour s'achever en 2017.

L'opération est inscrite au budget primitif 2016 article 21318.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

stissement (Etat)	275 000 €	
al escomptée	171 000 €	
•		
épartemental	50 000 €	
ale)		
nunautaire CPHV	100 000 €	
	50 000 €	
	200 000 €	
	257 759 €	
	1 103 759 € TTC	
	il escomptée épartemental rale)	al escomptée 171 000 € épartemental 50 000 € ale) nunautaire CPHV 100 000 € 50 000 € 200 000 € 257 759 €

<u>2016- 02 DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT POUR</u> <u>L'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE A PLAQUETTES BOIS DANS LE CLUB HOUSE ET LE GYMNASE</u>

Les Conseillers Municipaux approuvent le projet d'installation d'un chauffage à plaquettes bois pour d'une part le chauffage et d'autre part la production d'eau chaude dans la construction d'un club house et d'un gymnase et sollicitent pour ce faire une demande d'attribution du fonds de soutien à l'investissement auprès de l'Etat géré par le Préfet de Région. Le projet s'élève à 103 400 € HT, soit 124 080 € TTC.

Les travaux débuteront au cours du second trimestre 2016 pour s'achever en 2017.

L'opération est inscrite au budget primitif 2016 article 21318

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Autofinancement	TOTAL	41 360 € 124 080 €	
Fonds de soutien à l'investissement (30 %) Subvention de l'ADEME (40 %) Subvention du SMPV (10%)		31 020 € 41 360 € 10 340 €	

2016-04 CONVENTION POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la convention avec l'agence technique départementale, une étude a été menée sur les aménagements sécuritaires envisageables sur le territoire de la commune. L'article 5 et l'article 10 de la convention portant sur l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ont été modifiés. la rémunération est dorénavant calculée sur l'enveloppe financière prévisionnelle totale.

MM. LEMOINE et BRILLARD trouvent anormal de payer 2 % sur la totalité de l'estimatif alors que tous les travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 179 000 € HT, le pourcentage fixé en assemblée générale d'ATD est de 2 %, ce qui porte la rémunération relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage à 3 580 € HT.

Après une longue discussion, les Conseillers Municipaux autorisent M. le Maire à signer cet avenant n° 1.

2016-05 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LABEL ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE SUIVI AGRONOMIQUE DES EPANDAGES DES BOUES 2016-2018

Monsieur le Maire informe les membres présents que le contrat signé pour le suivi agronomique des boues des stations de la Commune est arrivé à expiration et qu'il y a lieu de désigner un bureau d'étude pour la continuité de cette prestation.

Il propose de passer un nouveau contrat pour les années 2016 à 2018 avec le bureau d'étude chargé de cette mission depuis 2010, celui-ci donnant toute satisfaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confie le suivi agronomique des boues au bureau d'étude LABEL ENVIRONNEMENT basé au MANS : 67, Boulevard Winston Churchill 72100 pour un montant de 2 240.00 € H.T. (2.688 € TTC) par année, le montant étant identique chaque année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition technique et financière.

2016-06 ENTRETIEN DES CANIVEAUX , AVALOIRS et POSTES DE REFOULEMENT DES STATIONS D'EPURATION

Les Conseillers Municipaux décident de confier à la société SANITRA FOURIER

l'entretien des caniveaux au prix de 710 € HT le passage sachant qu'il est prévu 6 passages, le curage des avaloirs une fois par an au prix unitaire de 9.98 € l'unité, l'hydro curage des deux stations d'épuration une fois par an au prix de 953 € HT la journée et le pompage nettoyage des postes de refoulement et bacs à graisse deux fois par an au prix de 540 € HT la demi-journée.

2016-07 REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2016-2017

Après une discussion portant sur la justification d'une hausse du tarif de la redevance d'assainissement, M. SOLON sollicite notamment une projection sur l'avenir afin d'augmenter judicieusement le tarif de la redevance, il se demande si les choix préconisés sont pertinents ou s'il y en a d'autres. Il est décidé, à l'unanimité, de recourir à une étude patrimoniale des réseaux qui permettrait de connaître l'état des réseaux, les réhabilitations à traiter en priorité et d'en chiffrer le coût et l'impact sur le tarif supporté par l'usager.

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, il est décidé à la majorité, après un vote dont le résultat est le suivant :

2 voix pour 1.90 €
1 abstention
4 voix pour une augmentation à 2 €
8 voix pour une augmentation à 2.10 €

de passer le prix du m3 d'eau usée à 2.10 €

2016-08 INDEMNITE DE CONSEIL A M. BEVIERRE, TRESORIER INTERIMAIRE

Les Conseillers Municipaux décident d'accorder à M. BEVIERRE Philippe, trésorier intérimaire pendant la période du 1er septembre au 31 décembre 2015, une indemnité au taux de 100 % portant celle-ci à 146.40 € bruts.

ORGANISATION D'UN CONCOURS PHOTO

Monsieur SOLON explique que ce concours aura lieu le 2 avril dans l'après-midi sur un thème donné, les candidats (habitant de la commune ou non)auront trois heures pour faire leurs photos (soit avec un appareil photo ou une tablette ou un portable), la participation est gratuite. Le jury sera composé des participants eux-mêmes. Le but est d'animer la commune et inciter une participation familiale notamment des adolescents. Le premier prix par catégorie sera un « stage photo »avec un professionnel.

2016-09 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR UNE ETUDE PREALABLE A UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur SOPENA indique que M. SOLON a commencé à travailler sur le lissage des taxes sur les communes de Lignières, Lisle et Pezou. M. ROUSSINEAU précise qu'au départ, la commune nouvelle devait être composée des communes du SIVOS, voire plus. Maintenant, elle se limite à trois communes ; M. SOPENA relate l'historique des retraits (Saint Firmin des Prés, Renay, la Chapelle Enchérie et Busloup).

Une fois cette étude préalable terminée, le choix final reviendra aux conseils municipaux des trois communes.

Les élus des trois communes ont choisi le cabinet SEMAPHORES pour mener une étude faisabilité de création d'une commune nouvelle entre les communes de LIGNIERES, LISLE et PEZOU et sollicitent pour ce faire une subvention du Conseil Départemental.

Le coût de cette étude est de 9 100 € HT, soit 10 920 € TTC.

Outre la subvention allouée par le Conseil Départemental, la somme restant est à charge des trois communes au prorata de sa population au 1^{er} janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES

M. SOPENA donne la réponse de notre organisme d'assurance quant à la responsabilité de la commune en cas de coupure d'électricité au cours d'une location de la salle polyvalente; la commune n'a pas de responsabilité vis-à-vis des locataires sauf si la coupure est de son fait.

Une administrée de Fontaine fait part d'un point noir rue de Châteaudun à hauteur de l'arrêt de bus, un devis a été fait afin d'installer un panneau solaire (soit à détection soit à minuterie). M. BERTIN suggère de solliciter un devis pour installer un candélabre.

La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.